

2. Épreuve E6 : expérience en milieu professionnel

L'épreuve E6 valide la capacité **C6- Organiser le travail du chantier horticole**.

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat. La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes (dont 10 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes d'entretien avec le jury).

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Elle est affectée du coefficient 3.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale critériée (cf. annexe 1), permettant d'évaluer la capacité C6 visée par l'épreuve E6.

3 Jurys:

Les examinateurs sont :

- un(e) enseignant(e) de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un(e) enseignant(e) de sciences et techniques horticoles,
- un professionnel du secteur².

Les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités au regard du dossier et de la prestation orale.

¹Les différents champs de la production horticole sont le champ des productions florales, le champ de la pépinière ornementale et fruitière, le champ des productions légumières, le champ de la production fruitière, le champ des PPAM, et le champ des semences. Cf. page 31 du référentiel de diplôme.

²L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Attendus de l'épreuve

- mettre en évidence l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole), identifier et analyser des points forts et des points faibles de l'organisation du chantier, suivant les différentes dimensions de la durabilité, proposer des pistes d'évolution de l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole) en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité.

Dimensions de durabilité

Le candidat mobilise l'ensemble des modules professionnels et notamment des outils méthodologiques et des références acquis dans le module MP1.

15 à 20 pages

Production du candidat

Le candidat produit un dossier écrit individuel de 15 à 20 pages maximum qui s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le dossier comprend :

- trois fiches SPV correspondant à trois chantiers différents, le terme **chantier** s'applique à des temps forts liés à la conduite d'un processus (par exemple : plantation, multiplication, taille, récolte...) qui mobilisent en volume ou en nombre des intrants, de la main d'œuvre, du matériel, des équipements et/ou des installations.
- une présentation synthétique du ou des lieux de stage où se sont déroulés les chantiers. Il s'agit de présenter, pour chacun, l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole) dans son contexte afin d'éclairer la compréhension des trois fiches SPV.

3 SPV ORGANISATION DE CHANTIER

Pour chaque fiche SPV, le candidat :

- met en évidence le positionnement du chantier dans le processus de production,
- décrit et analyse l'organisation du chantier,
- identifie deux points (forts et/ou faibles) de cette organisation en lien avec différentes dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) et ne relevant pas de l'animation de l'équipe de travail³,
- présente de façon argumentée une piste d'évolution de l'organisation du chantier en lien avec un des points identifiés et dans une perspective de durabilité.

Pistes d'évolution des chantier.

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier selon les modalités définies par l'autorité académique ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme « absent » à l'épreuve.

Nature et contours de chaque situation professionnelle vécue (SPV) pour l'épreuve E6

Une situation professionnelle vécue (SPV) :

- correspond à une activité de production horticole, ce qui exclut les activités commerciales ou de vente, et
- appartient à un chantier impliquant l'activité de plusieurs personnes, ce qui exclut le chantier unipersonnel et
- appartient à un chantier qui se déroule durant les périodes de formation en milieu professionnel (stage individuel).

Les lieux de stage recevables pour l'épreuve E6 sont précisés dans le référentiel de diplôme au paragraphe définissant les périodes de formation en milieu professionnel (entreprises ou structures du domaine de la production horticole de dimension professionnelle : exploitations, service de production de collectivités, centres d'expérimentation, association...).

Pour les élèves en formation initiale scolaire, l'exploitation de l'établissement ne peut être un lieu de stage support de l'épreuve E6.

10+15 = 25minutes de présentation.

Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale de 25 minutes maximum se déroule en deux temps :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat d'une fiche SPV choisie par le jury parmi les trois fiches SPV constituant le dossier du candidat,
- 15 minutes d'entretien avec le jury prenant appui sur la présentation orale et sur l'ensemble des éléments du dossier écrit.

³L'animation d'une équipe de travail est évaluée en E7.

Aucun support informatisé mais des notes manuscrites.

Aucun support de communication n'est autorisé pour l'épreuve E6. S'il le souhaite, le candidat peut disposer d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve et de notes personnelles manuscrites ou dactylographiées pendant le déroulement de l'épreuve.